Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 022-212203079-20260309-2026_03_01-DE

Délibération n°2026-03-01

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
04/03/2026
Date d'affichage :
04/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 9 mars à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Philippe DARCEL, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Rachel LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absent excusé : Benoit COUTELAN (donne procuration à Isabelle LE BAUD)

Secrétaire de séance : Michel PEDRON

OBJET : MARCHE DE TONTES ET D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Une consultation a été menée pour la tonte et l'entretien des espaces verts communaux. Des prestations supplémentaires ont été demandées aux entreprises pour le marché 2026-2027, à savoir :

- La taille de la haie du cimetière (1 fois par an)
- La taille de la haie située le long de la RD 790 (2 fois par an)
- Le fauchage des espaces verts communaux (lotissement des Gardes et derrière l'école)
- La tonte des espaces verts le long de la RD 790 (12 fois par an)

Deux entreprises ont répondu à la consultation. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise PRESSE de Trégueux pour la tonte et l'entretien des espaces verts communaux pour un coût annuel de 24 220,80 € HT, soit 29 064,96 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'entreprise PRESSE de Trégueux pour la tonte et l'entretien des espaces verts communaux pour un coût annuel de 24 220,80 € HT, soit 29 064,96 € TTC
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

Le secrétaire,

Michel PEDRON